



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

CARENCES DANS L'ORGANISATION D'UNE SOCIÉTÉ (ART. 731 B CO)

1. Débitrice: **PARADIGMA TRADING GROUP SA**, ancienne-
ment rue De Candolle 11, 1205 Genève, actuellement sans
adresse
2. **Remarques:** Nous, Greffier au Tribunal de première instance,
en application de l'article 16 de la loi de procédure civile, assi-
gnons PARADIGMA TRADING GROUP SA, anciennement do-
miciliée rue De Candolle 11, 1205 Genève, actuellement sans
adresse, à comparaître le jeudi 3 juin 2010 à 15 heures 40, au
Tribunal de première instance, salle B4, 2ème cour, premier
étage, Palais de justice, place du Bourg-de-Four 1 à Genève
pour carences dans l'organisation de la société (art. 731 b CO)
à la requête du Registre du commerce. La société est par ail-
leurs sommée, sous peine d'éventuelle dissolution, de rétablir
d'ici au mardi 1er juin 2010 une situation conforme aux ar-
ticles 707 et suivants et 727 et suivants CO en procédant à
l'élection de l'(des) organe(s) manquant et en sollicitant son
(leur) inscription au Registre du commerce ou en versant en
mains des Services financiers du Pouvoir judiciaire une
avance de frais en CHF 2'000.- destinée à couvrir les frais de
l'organe manquant ou du commissaire désigné par le Tribu-
nal.

Une copie de l'assignation destinée à PARADIGMA TRADING
GROUP SA a été remise au Parquet de Monsieur le Procureur
général, Palais de justice, place du Bourg-de-Four 1, Genève,
1ère cour, 3ème étage où elle peut la retirer.

Pouvoir judiciaire
Tribunal de 1ère instance
Chambre commerciale
1204 Genève

00488699

